Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le
ID : 083-200031623-20181129-192OGSMONTAGNE-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze novembre deux mille dix-huit s'est réuni en session ordinaire à Brignoles sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 36
Membres présents : 19
Pouvoirs : 8

Objet : Rédaction d'une note argumentaire pour l'engagement d'une OGS pour la montagne Sainte-Baume.

Délibération N° : 192-2018

Secrétaire de séance : *Monique MATHIEU*

Présents(es) 19 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :

Bernadette MOUREN	*Monique MATHIEU*	*André BREMOND*
Roger ANOT	*Jean-Paul HUSSIE*	*Jean-Michel CONSTANS*
Mouloud BELAÏDI	*Alain DARMUZEY*	*Suzanne ARNAUD*
Michel DESJARDINS	*Simone CALLAMAND*	*Patricia SAEZ*
Claire JARRY	*Jean PAPERA*	*Jacqueline BOUYAC*
Jacques PAUL	*Christian OLLIVIER*	
Michel GROS	*Pierre CHARRIER*	

Pouvoirs :

*Madame **Blandine MONIER**, déléguée de la commune d'Évenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,*
*Monsieur **Robert DELEDDA**, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Michel DESJARDINS, délégué de la commune de Cuges les Pins,*
*Madame **Ariane BOSSEZ**, déléguée de la commune de Néoules, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, Maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne,*
*Madame **Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur André BREMOND, délégué de la commune de Tourves,*
*Madame **Sylvie GUIGONNET**, déléguée de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Monsieur Jacques PAUL, délégué de la commune de la Celle,*

Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le
ID : 083-200031623-20181129-192OGSMONTAGNE-DE

*Monsieur **Claude FABRE**, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Monsieur Christian OLLIVIER, délégué de la commune de Roquevaire,*
*Monsieur **Joseph FABRIS**, délégué de la commune de Signes, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,*
*Monsieur **Robert BENEVENTI**, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,*

***Excusés(es), absents(es) :** Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Patrick BLANC, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Bruno GENZANA, Madame Véronique DELFAUX*

Vus
le code général de collectivité territoriale ;
le code général de l'environnement ;
les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Sainte-Baume ;
les dispositions de la mesure 1 de la Charte PNR « Préserver et valoriser les paysages identitaires » ;

Considérant,
La priorisation des dispositions phares de la Charte PNR ;
La nécessité de motiver l'engagement d'une opération grand site en Sainte-Baume par une note argumentaire des services de l'Etat ;
La possibilité d'accompagnement technique et financier par la DREAL PACA ;

Contexte
Dans sa charte, le PNR de la Sainte-Baume engage le territoire à classer le site de la montagne Sainte-Baume en vue d'une démarche pour l'obtention du label Grand Site de France®. Il accompagne le travail de classement de site avec la DREAL PACA.
Pour cette démarche, il est envisagé de mener une opération Grand Site (OGS). Conformément à la note méthodologique ministérielle pour les OGS (2014), il est proposé que le PNR rédige une « note argumentaire pour l'engagement d'une OGS ».

Description du projet
Le projet vise à fournir à la DREAL PACA un dossier présentant l'ensemble des éléments d'une opération grand site pour l'obtention du label Grand Site de France® par la Montagne Sainte-Baume.

Le programme d'actions prévoit 3 phases :

1. La phase de diagnostic nécessite un travail de définition du périmètre de l'OGS qu'il apparaît nécessaire de concerter avec les principales administrations territoriales en prenant appui sur l'analyse paysagère du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Sur la base de ce périmètre défini, le diagnostic réalisé en préfiguration du PNR sera actualisé et ajusté aux objectifs de la note en interne par les agents du Parc ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le
ID : 083-200031623-20181129-192OGSMONTAGNE-DE

2. L'identification des dysfonctionnements et enjeux d'avenir, p[illegible] diagnostic paysager du Parc, nécessitera un approfondissement de la compréhension et des solutions envisageables. Un accompagnement technique à ce stade est souhaité et fait l'objet d'une demande de financement auprès de la DREAL PACA.

3. Sur base de cette analyse, et au regard de la Charte du PNR de la Sainte-Baume, une concertation des collectivités territoriales sera nécessaire pour définir les orientations, la feuille de route et les partenariats envisagés pour porter l'opération grand site.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		**Recettes**		
Identification du périmètre OGS	2 600 €	Subvention DREAL PACA	15 000 €	63%
Reprise et adaptation du diagnostic paysager	700 €	PNR	8 700 €	37%
Approfondissement des points noirs et dysfonctionnements	12 300 €			
Concertation sur les orientations politiques et la feuille de route	3 500 €			
Rédaction technique de la note	4 600 €			
Total dépenses	**23 700 €**	**Total recettes**	**23 700 €**	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De déposer une demande de subvention à la DREAL PACA pour le financement de la rédaction d'une note argumentaire relative à l'engagement d'une OGS concernant la montagne Sainte-Baume ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Pour extrait certifié
conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Michel Gros

Parc naturel régional de la Sainte Baume
syndicat mixte